

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DAC 593 Subventions (10.000 euros) à 6 associations dans le cadre de l'action culturelle locale (9e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention aux associations 9e Histoire, Paris Mozart Orchestra, Chœur François Vercken, Paris Artistes, Hamac Festival et Quartier Drouot (9e) ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 500 euros est attribuée sur proposition de la Mairie du 9e arrondissement, à l'association 9e Histoire, 6 rue Drouot 75009 PARIS, au titre de ses activités 2016. Simpa 19213 ; 2016_05726.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3.500 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 9e arrondissement, à l'association Paris Mozart Orchestra, 28 place Saint Georges 75009 PARIS, au titre de ses activités 2016. Simpa 182053 ; 2016_05790.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 500 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 9e arrondissement, à l'association Chœur François Vercken, 17 rue Rochechouart 75009 PARIS, au titre de ses activités 2016. Simpa 18262 ; 2016_05765.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 9e arrondissement, à l'association Paris Artistes, 30 rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS, au titre de ses activités 2016. Simpa 180570 ; 2016_02170.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 9e arrondissement, à l'association Hamac Festival, 30 rue de Trévisse 75009 PARIS, au titre de ses activités en 2016. Simpa 183057 ; 2016_06371.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 9e arrondissement, à l'association Quartier Drouot, 12, rue Drouot 75009 PARIS, au titre de ses activités en 2016. Simpa 186345 2016_06850.

Article 7 : La dépense totale correspondante d'un montant de 10.000 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 à la rubrique 33 nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO